

DROIT A L'IMAGE

LA DIRECTION DOIT REVOIR SA COPIE

Début juillet les commerciaux de la Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire ont reçu un message de leurs supérieurs hiérarchiques les incitant à « donner leur accord pour l'utilisation » de leur photo.

Le but annoncé : permettre de personnaliser les courriers de confirmation de rendez-vous adressés aux clients.

Vu sous cet angle, la CFDT n'a pas d'objection de principe dans la mesure où le droit de refus des salariés est strictement respecté.

Malheureusement, la Direction a une nouvelle fois dérapé

Plutôt que de se satisfaire d'une autorisation précisant le cadre tel qu'il avait été annoncé aux salariés, la Direction entend utiliser votre image selon son bon vouloir. Vous êtes sollicités pour donner votre consentement à l'utilisation de votre photo aussi bien pour la communication interne qu'externe, et ce par tous les canaux existants, notamment Internet (sic). La Direction se réserve le droit « d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles ». Comble de l'abus de pouvoir, la Direction prétend rendre cette autorisation irrévocable et définitive !!!

Une communication de l'entreprise qui impacte chaque salarié personnellement

La Direction n'a à aucun moment évoqué cette question avec les représentants des salariés. Certes la loi ne lui impose pas et pourtant c'est bien aujourd'hui l'ensemble du personnel commercial qui est sollicité, voire contraint de donner une réponse favorable. A ce jour personne ne peut mesurer les risques encourus par la mise en œuvre d'une telle communication. La CFDT portera le débat devant la Direction dès la rentrée sociale.

**LA CFDT RECOMMANDE A CHAQUE SALARIE DE REFUSER DE
DONNER CETTE AUTORISATION
ET
DEMANDE A LA DIRECTION DE REVOIR SA COPIE SANS TARDER**

La section syndicale CFDT